

Ouagadougou, le 03 SEPT 2022

N° 22-00484 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Assistants des Affaires Culturelles, session 2022.**

Ce sont :

ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SANOU ABDOULAYE	116902J	B12551716	07/04/79
2°	ILBOUDO GERARD	343443A	B11637671	03/10/90
3°	NEBIE BABOU TAKOUA	247506	B11308878	31/12/88
4°	TOURE SOUMAILA	247508	B12993910	31/12/87
4°	SAWADOGO/NIGNAN EMELINE	238501k	B15106529	06/01/84
6°	MANDY JOPHILAIN	343442M	B16093643	27/01/95
6°	PODA JEANNE MARIE ADELE	328160R	B14514771	27/12/79
6°	ILBOUDO INOUSSA	345166Y	B10866251	31/12/84
9°	COMPAORE ALIMATA	247502G	B8229255	26/09/83
10°	KABORE MALICK IBRAHIM	74904G	B15498822	20/05/76

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégué, on,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO ☆

Chevalier de l'Ordre National